



Madame, Monsieur,

L'asbl RBDH, Rassemblement Bruxellois pour le Droit à l'Habitat, vous invite à participer à son prochain cycle de formations de printemps.

Les formations s'adressent à tous : professionnels œuvrant dans le domaine du logement en Région bruxelloise, travailleurs sociaux, citoyens intéressés par la thématique du logement à Bruxelles...

Exceptionnellement, ce cycle de formations se déroulera en ligne.

Afin d'assurer la participation active de chaque participant, nous limitons le nombre de personnes par formation. Il est donc nécessaire de s'inscrire préalablement.

1. Le bail d'habitation - 1^{ère} partie : règle générale (bail droit commun)

Mardi 27 avril 2021 de 9h30 à 12h30

Intervenant: Didier Joly, service droit du bail de l'Atelier des droits sociaux

Depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle législation s'applique aux baux d'habitation dans la Région de Bruxelles-Capitale. Celle-ci, insérée dans le Code bruxellois du Logement, établit des règles communes à tous les baux d'habitation, des règles spécifiques aux baux de résidence principale, des règles propres au bail d'étudiant et à la colocation, etc.

Cette première matinée sera consacrée à la présentation des dispositions générales des dispositions relatives au bail d'habitation.

2. Le bail d'habitation – 2^e partie : le bail de résidence principale

Mardi 4 mai 2021 de 9h30 à 12h30

Intervenant: Didier Joly, service droit du bail de l'Atelier des droits sociaux

Depuis le 1er janvier 2018, une nouvelle législation s'applique aux baux d'habitation dans la Région de Bruxelles-Capitale. Celle-ci, insérée dans le Code bruxellois du Logement, établit des règles communes à tous les baux d'habitation, des règles spécifiques aux baux de résidence principale, des règles propres au bail d'étudiant et à la colocation, etc.

Cette seconde matinée sera consacrée à la présentation des dispositions particulières réglant les baux relatifs à la résidence principale du preneur.

3. Gestion des conflits locatifs en justice de paix

Mardi 18 mai 2021 de 9h30 à 12h30

Intervenant: Didier Joly, service droit du bail de l'Atelier des droits sociaux

Le bail est un contrat spécial qui octroie des droits et impose des obligations. Chaque partie est tenue de l'exécuter de bonne foi. Néanmoins, que faire lorsque l'une ou l'autre partie néglige une de ses obligations ? Lorsque le dialogue est rompu et qu'un conflit surgit, c'est la justice de paix qui est généralement compétente pour résoudre ce type de litige. Mais comment faut-il s'adresser à la justice de paix pour introduire une action ? Comment fonctionne cette juridiction ? Comment lire un jugement ? Quelles sont les voies de recours ?

Informations pratiques :

Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter le formulaire d'inscription en ligne.

Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription une semaine avant la formation.

L'inscription s'élève à 20 € par participant et par matinée de formation.

Numéro de compte du RBDH : BE74 0682 2988 8007 / BIC GKCCBEBB

Les travailleurs d'associations membres du RBDH sont exemptés de paiement mais doivent s'inscrire suffisamment à l'avance.

En cas d'empêchement, il est demandé aux personnes inscrites de prévenir le RBDH au moins 48h à l'avance. Sinon, les frais d'inscription seront facturés.

Etant donné les incertitudes concernant les restrictions sanitaires, ce cycle de formations se déroulera en ligne.

Nous restons à votre disposition pour toute demande d'informations complémentaires au 02/502.84 63 ou laurence.evrard@rbdh.be.